



Collège Notre-Dame de la Paix
Ecole Primaire
Erpent

Rentrée scolaire 2023-2024



Chers parents,

Voici quelques informations, propres à l'école primaire, pour cette rentrée scolaire.

Nous vous rappelons que par respect pour l'enseignant qui commence ses cours à 8h20.

Horaire de l'école primaire :

Une journée à l'école primaire Lundi, mardi, jeudi et vendredi

| | | |
|-------|---|---|
| 7h30 | Accueil extrascolaire | |
| 8h20 | Début des cours | |
| 10h | Récréation | |
| 10h25 | Reprise des cours | |
| 11h25 | Fin des cours du matin – Repas | Les enfants retournent à la maison. OU les enfants vont au réfectoire. |
| 11h45 | Récréation | |
| 12h40 | Reprise des cours | |
| 14h20 | Récréation | |
| 14h40 | Reprise des cours | |
| 15h30 | Fin des cours – Récréation | Soit les enfants retournent à la maison. Soit ils vont à la récréation de l'étude. |
| 15h45 | Début des études et de l'extrascolaire | Soit les enfants se rendent à l'étude. Soit les enfants se rendent à l'accueil extrascolaire.. |
| 16h35 | Fin des études – Début de l'accueil extrascolaire | Après les études, les enfants : Soit rentrent chez eux Soit vont à l'accueil extrascolaire. |
| 18h | Fin de l'Accueil extrascolaire | |

Et le mercredi ?

| | |
|-------|--|
| 7h30 | Accueil extrascolaire |
| 8h20 | Début des cours |
| 10h | Récréation |
| 10h30 | Reprise des cours |
| 11h30 | Fin des cours – début de la garderie gratuite |
| 11h45 | Fin de la garderie gratuite – début de l'extrascolaire |
| 14h | Fin de l'accueil extrascolaire |



FREQUENTATION SCOLAIRE

Nous vous rappelons que la fréquentation de l'école est **obligatoire**. Dès lors, toute **absence** devra être **justifiée** par écrit (sur la fiche qui se trouve dans le journal de classe, sur le site de l'école et dont un exemplaire sera remis à votre enfant à la rentrée).

Absences justifiées

- Maladie
- Décès jusqu'au 4^{ème} degré
- Circonstance exceptionnelle à l'appréciation du directeur
- Convocation d'une autorité publique

Remise du document ad hoc

- Si **moins** de 3 jours d'absence ⇒ le jour du retour de l'enfant
- Si **plus** de 3 jours d'absence ⇒ le 4^{ème} jour d'absence au plus tard !

Absence injustifiées

Dès 9 demi-jours d'absence injustifiées ⇒ signalisation au service du droit à l'instruction.

CALENDRIER-REUNIONS

Toutes les activités de l'année sont précisées dans le calendrier joint à ce dossier.

Toutefois, nous attirons votre attention sur l'organisation des **réunions plénières** de classe qui auront lieu durant le mois de septembre. Celles-ci auront lieu à l'école. Cette réunion est importante car elle vous permettra d'entendre l'enseignant de votre enfant sur ses objectifs, son fonctionnement, ses exigences et principes ... Une réunion à ne pas manquer !

1^{ère} partie : réunion plénière avec la direction et l'équipe éducative

2^{ème} partie : réunion avec l'enseignant de votre enfant.

Dates des réunions plénières :

- P1 et P2 4 septembre → Réunions plénières à 19h30 à la salle audio des secondaires
Réunions avec les titulaires en classe à partir de +/- 20h
- P3 et P4 7 septembre → Réunions plénières à 18h30 à la salle audio des secondaires
Réunions avec les titulaires en classe à partir de +/- 19h
- P5 14 septembre → Réunions plénières à 19h30 à la salle audio des secondaires
Réunions avec les titulaires en classe à partir de +/- 20h

P6 : Pas de réunion plénière, par contre une réunion spéciale classes de neige sera organisée avec Alpina Tour, la date vous sera communiquée ultérieurement.

FACTURATION

Nous poursuivons le système IT- School pour la facturation et la réservation des repas.

La comptabilité étant informatisée, et pour éviter, au maximum, toute manipulation d'argent par les enfants, tous les montants figureront sur les factures qui vous parviendront par mail.

Une attestation fiscale portant sur les garderies du matin et du temps de midi sera délivrée automatiquement en janvier pour l'année civile précédente. Celles portant sur les études et garderies du soir vous sera remise par le CFS. Il ne sera donc pas nécessaire d'en faire la demande. Cette attestation ne reprendra que les montants effectivement payés.

ETUDES ET GARDERIES

Pour tous les élèves de l'école primaire, sont organisées :

→ une garderie le matin entre 7h30 et 8h05 payante (0,60€/¼ h, via It-school)

→ une étude et une garderie prise en charge par Les Petits Gardons/CFS à partir de 15h45 à 18h (12h à 14h le mercredi)

Les enfants avec une carte verte doivent attendre leurs parents en dehors de l'enceinte de l'école et ne sont plus sous la responsabilité du collège.

Ceux avec une carte rouge attendent dans la cour et vont à l'étude à 15h45.

Tout enfant devant quitter l'école seul doit être en possession de la carte verte ou, si c'est occasionnel et qu'il possède une carte rouge, d'un mot daté et signé par ses parents (Dans le journal de classe).

Et si à 18h, votre enfant n'est pas encore repris ? Cette situation met à mal l'organisation de l'ASBL extrascolaire. Aucune exception ne peut donc être admise.

Dès 15h45, la responsabilité du collège et celle des enseignants n'est plus engagée.

En fin de journée, après les cours, il ne vous est pas toujours possible de nous contacter au numéro ordinaire de l'école. La garderie de les Petits Gardons/CFS peut alors être contactée grâce au numéro suivant :

Mme Toussaint 0478/134079

DEPENSES

Dépenses obligatoires

Le plafond est fixé aux environs de 130 € pour : des sorties culturelles et animations + déplacement ...

Hormis les classes de dépaysement prévues : ex. classes de neige en 6^{ème} (± 700 €)

- La prise en charge extrascolaire du **temps de midi est facturée à 55 €** pour l'année.

Dépenses facultatives en primaire :

- La garderie du matin : de 7h30 à 8h05 (0.60€/1/4d'h).
- Les études et garderies du soir : accueil extrascolaire de les Petits Gardons/CFS, montant voir tableau ci-joint.
- L'abonnement facultatif aux diverses revues pédagogiques (Averbode, Bayard-Milan, ...), littérature jeunesse (école des loisirs), JDE, ... (entre 35 € et 70 €)
- Les photos individuelles (13 €/pochette) ou de classe (3,50€)
- La petite restauration (voir ci-dessous)

PETITE RESTAURATION – CANTINE

Les enfants prendront leur repas au réfectoire.

Ils auront la possibilité soit de venir avec leurs tartines ou autre repas préparé par vos soins, soit ils pourront commander la petite restauration chaque jour avant 9h.

Les enfants étant appelés à manger leurs tartines veilleront à transporter celles-ci dans des boîtes.
Papier aluminium et cannettes INTERDITS !

N'oublions pas la boisson : uniquement de l'eau dans une gourde nominative s'il vous plaît.
Si vous le désirez, des gourdes de 250 ml à l'effigie du Collège sont en vente au prix de 8 euros.
Un exemplaire de celle-ci sera visible dans le bureau de Madame Charlotte.

Une petite restauration sera toutefois proposée :

Wrap poulet : 3,50€

Wrap saumon : 4,50€

Sandwich jambon / fromage / américain / thon / boulettes: 3,50€ (½ sandwich: 2€)

Sandwich club / italien / poulet : 4€ (½ sandwich : 2€)

Salade poulet : 3,50€

Salade saumon ou italien : 5 €

(Les prix des produits sont soumis à l'évolution du prix des marchandises et peuvent donc être adaptés en cours d'année.)

Les commandes doivent se faire via la plate-forme It-School avant 9h.

Afin de commander, le compte It-school de votre enfant doit avoir été alimenté au préalable.

(Voir explication à la page suivante)

Si votre enfant est absent et que vous avez commandé un repas, il faut impérativement le décommander sur It-School avant 8h30.

REPAS CHAUDS.

Il est possible d'avoir un repas chaud à midi tous les jours sauf mercredi, à partir du mois d'octobre. Ces repas élaborés par une diététicienne nous sont livrés en partenariat avec les cuisines du CPAS se trouvant à proximité de notre école. Ils sont destinés uniquement aux enfants du primaire.

Le menu des repas vous sera envoyé au début du mois précédent.

Comment procéder ?

La commande doit être faite **pour le 15 du mois précédent au plus tard via It-school.**

Attention, votre compte doit être approvisionné pour pouvoir commander les repas de votre enfant. Soyez vigilants, il **faut 3 à 4 jours ouvrables** pour que l'argent soit sur le compte. Pour ce faire, via le bouton **« recharger » du portefeuille général**, vous recevrez le numéro de compte et **la communication structurée** pour effectuer un virement.

Le prix pour le diner complet est de 5,25 €. Celui-ci comprend le repas et le dessert. Le potage étant distribué par le collège.

La désinscription au repas chaud peut se faire jusqu'à deux jours ouvrables avant le jour commandé. Si un matin, votre enfant est malade, le repas sera à votre disposition le jour même au collège car il sera payé et vous avez jusqu'à 15h30 pour venir le récupérer avec vos boîtes de conservation. Nous ne pouvons les garder plus longtemps en chambre froide.



COLLATIONS SAINES



Nous poursuivons notre projet des **collations sans déchet**. Nous souhaiterions que les collations soient placées dans une boîte nominative sans emballage jetable ainsi que de fournir une gourde marquée aussi au nom de votre enfant uniquement remplie d'eau.

Le vendredi, c'est le jour du fruit. Votre enfant devra donc se présenter avec un fruit pour collation ou un dérivé de type compotine ou autre.

Pour l'anniversaire des enfants, nous acceptons à nouveau les gâteaux faciles à partager en classe, style cake, ainsi que tout le nécessaire pour les servir.



PARASITES

Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et traiter, si besoin est, sa chevelure, la literie...

Si présence de poux, le PSE pourra faire une demande d'écartement si l'enfant n'est pas suffisamment traité à la maison.

Il vous sera alors demandé de représenter votre enfant au PSE afin qu'il puisse réintégrer l'école.



Merci d'avertir l'école si votre enfant a des poux.

MEDICAMENTS



Les enseignantes et le personnel de service ne sont pas autorisés à administrer des médicaments aux enfants. En conséquence, **les médicaments sont formellement interdits à l'école** sauf si nous recevons un avis médical notifié.

Dans certains cas bien particuliers (asthme, diabète, etc ...), il est bon de prévenir le/la titulaire de votre enfant.

INFIRMERIE

Procédure suivie par l'infirmerie en cas de blessure de votre enfant.

1° Le titulaire ou surveillant apprécie la gravité de la blessure, et, le cas échéant, le soigne ou l'envoie à l'infirmerie accompagné par un condisciple.

2° Pour les cas jugés nécessaires, une ambulance peut être requise.

3° Nous contactons les parents pour les cas plus importants ou pour demander conseils. Ceux-ci sont également appelés lorsque l'enfant est malade.

Par cette procédure, nous avons la volonté de gérer au mieux les blessures de votre enfant avec le plus grand sérieux. N'oublions cependant pas que, malgré les formations individuelles de notre personnel, nous ne sommes pas qualifiés pour établir un diagnostic médical. C'est donc le bon sens qui nous guidera.

Le Collège a évidemment souscrit une assurance couvrant les soins médicaux suite à un accident survenu à l'école.

AMENAGEMENTS RAISONNABLES

Autre point qu'il nous paraissait important de vous rappeler : si votre enfant a besoin d'aménagements raisonnables, vous pouvez simplement en faire la demande à son titulaire. Il faut cependant qu'il y ait un bilan établi par un spécialiste datant de moins d'un an. Inversement, cela peut être aussi le titulaire qui vous fasse la demande. Une fois la demande effectuée, il faudra que nous nous rencontrions afin d'établir un rapport reprenant officiellement les adaptations dans lesquelles nous nous engageons.

Attention, les demandes doivent être faites au plus tôt. Il n'y aura plus de nouvelles mises en place d'aménagements raisonnables après le congé de carnaval pour l'année en cours.

OBJETS PERDUS :

Tout le matériel de votre enfant doit être étiqueté à son nom.
Les objets perdus sont rassemblés dans les 2 armoires devant les vestiaires de la salle de gym de monsieur Antoine. Celles-ci sont accessibles à votre enfant pendant les récréations.

Avant chaque congé, les vêtements et objets non-récupérés seront donnés à une association.

DOSSIER ADMINISTRATIF

Les contraintes administratives nous obligent à être certains des informations concernant les enfants. En effet, si celles-ci s'avéraient incorrectes ou incomplètes, l'élève concerné ne serait pas pris en compte par l'administration.

Tous changements d'adresse postale, mail ou téléphone doivent être signalés en urgence au secrétariat à tout moment de l'année.

Dans le pack qui vous sera remis à la rentrée, vous trouverez :

- La fiche médicale
- La fiche signalétique à bien vérifier et corriger en **ROUGE - MAJUSCULES**
- La fiche d'inscription à l'accueil extrascolaire
- La proposition d'aide lors de l'absence d'un professeur (formation...)
- Un modèle de justificatif d'absence(s)
- Le service PSE
- Une autorisation de diffusion et publication (photographies, mails...)

N'hésitez pas à parcourir le site internet de l'école
www.cndp-erpent-fondamental.be



Système de paiement sans cash IT.SCHOOL

IT.SCHOOL sert à la réservation et au paiement des repas de la cantine de l'école, à commander et payer les photos, à facturer les garderies du matin et du midi ainsi que les frais scolaires. La facturation se fait uniquement via cette plateforme (<https://cndp.it-school.be>).

Le principe :

- Vous disposez d'un espace personnel sur la plateforme IT.SCHOOL.
- Vous y alimentez votre compte par des versements préalables (avant toute commande repas, votre compte doit être alimenté. Attention aux délais bancaires ! minimum 3 jours ouvrables)
- Sur la plateforme, vous passez commande du repas souhaité avant 9h le jour concerné (Les commandes peuvent se faire plusieurs jours à l'avance ; elles peuvent également être supprimées). Ceci ne concerne pas les repas chauds.
- Votre compte utilisateur est débité du montant du produit.
- Votre enfant se présente au self de la cantine et le produit lui est délivré selon le listing commande du jour (arrêté à 9h).
- Fin d'année, le solde de votre compte est reporté pour l'année suivante ou vous est remboursé.

Vos codes d'accès vous parviendront par mail sous peu, via l'adresse "noreply@itschool.be". En cas de problème de connexion, voici la procédure à suivre pour récupérer un mot de passe et un login:

1. Aller sur la plateforme It-school : <https://cndp.it-school.be>
2. Cliquer sur mot de passe perdu
3. Encoder votre adresse mail
4. Aller dans votre boîte mail, vous allez recevoir le mail de noreply@it-school.be
5. Retourner sur la plateforme It-school
6. Cliquer sur jeton de connexion et encoder le jeton de connexion reçu par mail
7. Créer un mot de passe (à retenir pour la prochaine connexion).

Lors de votre prochaine connexion :

- Aller sur la plateforme It-school : <https://cndp.it-school.be>
- Encoder votre nom d'utilisateur (reçu en même temps que le jeton de connexion) et votre mot de passe (que vous avez créé précédemment)
- Valider

CLASSES DE NEIGE



Chaque année, les élèves de 6ème ont la chance de pouvoir profiter d'un séjour inoubliable en classes de neige. Pour éviter une dépense unique, l'école propose la possibilité de réaliser une épargne mensuelle dès que l'enfant rentre en cinquième. Cela vous est proposé par l'application IT-School.